

Chers Membres,

Conformément au statut de notre Club et suite à notre nomination à l'assemblée générale du 7 novembre 2024 comme vérificateurs aux comptes,

nous certifions avoir procédé aux contrôles de la comptabilité saison 2024-2025 du Compesières FC, pour l'exercice clos au 30 juin 2025.

Nos vérifications nous ont permis de constater :

- que le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est régulièrement tenue ;
- que les liquidités en caisse concordent avec la comptabilité ;

Au vu de ce qui précède, nous sommes en mesure de vous proposer l'approbation des comptes pour l'exercice 2024-2025 et nous vous proposons de donner décharge au Comité pour ceux-ci.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous avez témoignée, nous vous souhaitons, Chers Membres, une excellente fin de soirée.

Les vérificateurs :

Sébastien Basrthassat



Compesières, le 16 octobre 2025

Claude-Robert Papaux

